

## POURQUOI CE CIRCUIT ?

- Permettre aux licenciées adultes de la région Auvergne-Rhône-Alpes de participer à des compétitions qui leur proposeront plusieurs matches sur 1 ou 2 jours.
- Qualifier 16 joueuses pour le Masters.



## REGLEMENTS

- 4<sup>ème</sup> édition du **CIRCUIT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TMC DAMES NC-4S** à toutes les joueuses nées en 1999 et avant qui sont NC ou 4<sup>ème</sup> série au moment des inscriptions de chaque tournoi.
- Tous les matches des TMC doivent se jouer avec le format (2 manches gagnantes à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4/4 et un super jeu décisif en 10 pts en guise de 3<sup>ème</sup> manche)
- Le juge-arbitre du circuit (Lionel MANDRILLON - 04 72 10 95 36 – 06 81 50 42 72 – [l.mandrillon@fft.fr](mailto:l.mandrillon@fft.fr)) comptabilise les points en vue de la qualification au masters.
- Le classement sera publié régulièrement sur les site internet de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les TMC fonctionnent parfaitement avec 8 ou 16 joueuses (même nombre de matchs pour toutes) mais aussi avec des nombres intermédiaires 10 – 12 – 14 – 24.
- La Commission Sportive étudie la possibilité d'un circuit TMC DAMES 3S permettant aux joueuses 4S qui changeraient de classement en cours de saison de poursuivre sur le circuit 3S

## QUALIFICATION pour le MASTERS

- Avoir participé à 3 tournois au minimum et être encore NC ou 4<sup>ème</sup> Série aux dates du masters (**courant septembre 2018**).

## REPARTITION DES POINTS POUR CHAQUE ETAPE

Barème des points attribués A l'issue de chaque étape du circuit	VAINQUEUR	FINALISTE	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>
8 joueuses ou moins	20 PTS	13 PTS	8 PTS	5 PTS	4 PTS	3 PTS	2 PTS	1 PT
9 ou 10 joueuses	30 PTS	20 PTS	14 PTS	10 PTS	8 PTS	6 PTS	4 PTS	2 PT
11 ou 12 joueuses	40 PTS	27 PTS	20 PTS	15 PTS	12 PTS	9 PTS	6 PTS	3 PT
13 joueuses ou plus	50 PTS	34 PTS	26 PTS	20 PTS	16 PTS	12 PTS	8 PTS	4 PT